

**Rencontre de parents
été 2019**

**Parc Maurice-
Lortie**





PERSONNES-RESSOURCES



Myriam Bouffard

Coordonnatrice des loisirs

418-624-7777

coordo@loisirsst-rodrigue.com

Yasmine Boucher

Coordonnatrice Adjointe PVE

418-624-7777

campdejour@loisirsst-rodrigue.com

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| RESPONSABLES DE PARC | 3 |
| RÈGLES DE VIE..... | 4 |
| ACCUEIL..... | 5 |
| SERVICE DE SURVEILLANCE ANIMÉE (SSA)..... | 5 |
| GESTION DES ARRIVÉES / DÉPARTS..... | 6 |
| TYPES D'ACTIVITÉS | 7 |
| BAIGNADE..... | 8 |
| CRÈME SOLAIRE..... | 11 |
| QUAND GARDER L'ENFANT À LA MAISON ? | 11 |
| MESURES DISCIPLINAIRES | 13 |
| AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT..... | 13 |

L'été s'en vient à grand pas, il est donc temps de se préparer pour une saison estivale trépidante au Programme Vacances-Été. Vous trouverez dans les prochaines pages toute l'information dont vous avez besoin pour être fin prêt pour le début de l'été.

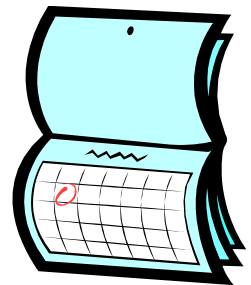
DATES ET HORAIRE

Le programme Vacances-été aura lieu du lundi 1 Juillet au vendredi 16 août 2019.

Voici l'horaire :

Programme Vacances-été : 9h à 16h

Service de surveillance animée : 7h00 à 9h et 16h à 18h



L'enfant qui n'est pas inscrit au service de surveillance animée ou qui flâne dans le parc avant 9h ou après 16h ne relève pas de la responsabilité de la corporation.

RESPONSABLES DE PARC

Une équipe de responsables et une coordonnatrice adjointe sont disponibles pour répondre à vos questions. Le rôle des responsables et de la coordonnatrice est de veiller au bon déroulement des activités et d'encadrer l'équipe d'animation. Vous pouvez les contacter pour toutes questions ou commentaires.

- ☀ Coordonnatrice Adjointe au PVE : Yasmine Boucher
- ☀ Responsable à l'intégration : Alexie Pigeon
- ☀ Responsable à l'animation : Samuel Houde

Numéro de téléphone : 418-624-7777

RÈGLES DE VIE

Étant inscrit au programme Vacances-été, je m'engage à respecter les règles suivantes :

- ☺ Je respecte les règles élaborées par les moniteurs et l'organisation.
- ☺ Je participe activement aux activités.
- ☺ Je respecte les autres dans mes paroles et mes actes.
- ☺ Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
- ☺ Je circule à pied dans le parc.
- ☺ Je ne quitte jamais mon groupe à moins d'avoir l'autorisation de mon moniteur.
- ☺ Je circule calmement dans les édifices que je fréquente.
- ☺ Je porte la tenue vestimentaire exigée.
- ☺ À la fin de la journée, j'attends que le responsable ait consigné mon départ avant de partir avec la personne autorisée.

JOURNÉE TYPE

- ☺ 7 h SSA (pour les enfants qui y sont inscrits).
- ☺ 9 h Accueil et présence.
- ☺ 9 h 15 Rassemblement (terrain de baseball).
- ☺ 9h30 Application de la crème solaire et premier jeu.
- ☺ 10h00 Collation et continuité des activités.
- ☺ 11 h30 Dîner (lunch froid fourni par le parent).
- ☺ 12 h15 Application de la crème solaire et reprise des activités.
- ☺ 14 h 45 Collation et application de la crème solaire.
- ☺ 15h30 Retour au parc (sorties, activités spéciales).
- ☺ 15 h 40 Rassemblement.
- ☺ 16 h Départ des enfants, début du service du SSA.
- ☺ 18 h Fermeture du service du SSA.



ACCUEIL

Nous vous recommandons de venir reconduire votre enfant à son moniteur le matin afin d'établir un lien et de faciliter l'échange d'informations. Lors d'une journée de beau temps l'accueil des enfants se fera à l'extérieur sur le terrain de baseball. Si les conditions climatiques ne le permettent pas, l'accueil et le rassemblement se feront à l'intérieur.

Nous demandons que les enfants aient eu une première application de crème solaire avant leur arrivée au camp pour nous permettre de débiter rondement la journée.

SERVICE DE SURVEILLANCE ANIMÉE (SSA)

Horaire : 7h00 à 9h00 et 16h00 à 18h00

Il s'agit d'une période de surveillance offerte aux enfants qui doivent arriver plus tôt ou partir plus tard.

Pour avoir accès à la surveillance animée, **les enfants doivent y être inscrits. Vous avez jusqu'au jeudi précédant pour inscrire vos enfants au service de surveillance.** Les enfants non-inscrits ne sont pas sous la responsabilité de la corporation avant et après les heures du P.V.E.

Par respect pour le responsable et le moniteur, nous vous demandons de respecter l'horaire de façon stricte. **10\$ par 15 minutes de retard vous sera facturé.**

Les règles du Programme Vacances-Été s'appliquent. Les enfants doivent demeurer avec le groupe.

La personne autorisée à venir chercher l'enfant doit s'identifier auprès du personnel à l'aide d'une pièce d'identité avec photo avant de quitter les lieux. De plus, il doit s'assurer de remettre ça carte d'identification.

GESTION DES ARRIVÉES / DÉPARTS

Pour la sécurité de vos enfants, les Loisirs St-Rodrigue utiliseront une carte de départ personnalisée. À la fin de chacune des journées, l'enfant se verra remettre sa carte d'identification autour du cou. Lorsque le parent viendra chercher son enfant il devra valider son identité à son moniteur à l'aide d'une pièce avec photo et remettre ça carte d'identification autour du cou du moniteur. Ce qui servira de la confirmation du départ de l'enfant. Seules les personnes inscrites sur la carte d'identification de votre enfant pourront quitter avec.

Enfants inscrit au service de surveillance animée : lors de votre arrivée, vous allez signaler la présence de votre enfant au moniteur à la table d'accueil. Sa présence sera aussitôt consignée sur le serveur.

Enfants non-inscrits au service de surveillance animée : votre enfant devra se présenter à son point de rassemblement sur le terrain de balle. Chaque groupe sera identifié par une affiche. Le moniteur prendra les présences à compter de 9h.

Départ : que se soit à la surveillance animée ou à 16h, toutes les personnes autorisées à quitter avec votre enfant devront se présenter à la grille du terrain de balle avec une pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport). Seules les personnes inscrites sur la carte d'identification de votre enfant pourront quitter avec.



IMPORTANT

TYPES D'ACTIVITÉS

Tous les groupes participent aux activités suivantes :

☀ **Baignade**

Accès à la piscine au moins 2 à 3 fois par semaine.

☀ **Grands jeux**

Tous les groupes d'un même parc participent à une même activité. Des jeux qui favorisent l'échange.

☀ **Jeux coopératifs**

Jeux qui développent l'esprit de coopération.

☀ **Sorties**

Les sorties se font à l'extérieur du parc.

☀ **Activités artistiques**

Par exemple : théâtre, bricolage, danse ou peinture.

☀ **Activités sportives**

Par exemple : basketball, soccer, waterpolo ou courses.

☀ **Activités scientifiques et activités de plein air**

Par exemple : découverte de la nature, randonnées ou expériences scientifiques.



Les groupes spécialisés auront au moins deux journées de consacrées à leur spécialité, soit le sport ou les arts. Les groupes Molo-Sports, passeront deux journées complètes par semaines au parc Henri-Casault, afin de bénéficier de plus d'installations sportives (terrain de soccer, terrains de baseball, terrain de basketball, de volleyball et patinoire 4 saisons). Les groupes Molo-Arts auront deux demies-journées où ils pratiqueront différents arts (bricolage, improvisation, danse, théâtre, etc.)

BAIGNADE

Les enfants iront se baigner à la piscine du parc Maurice-Lortie un minimum de 2 à 3 fois par semaine. Ils pourront bénéficier également des jeux d'eau au parc Henri-Casault. Votre enfant doit avoir **en tout temps** son matériel pour pouvoir se baigner.

Le port du jeans ou du bermuda ainsi qu'une camisole comme maillot de bain sont **interdits**.



N'oubliez pas de donner **des vêtements de rechange** pour que votre enfant puisse se mettre au sec après la période de baignade. Nous vous suggérons également de lui donner un sac de plastique pour qu'il puisse, par la suite, y déposer ses vêtements humides.

Les souliers doivent rester à l'entrée des vestiaires de la piscine. Nous vous suggérons d'amener des sandales de plage pour se promener dans l'enceinte de la piscine.

Test de nage

Tout comme les années passées, le personnel aquatique de la ville de Québec effectuera **des tests de nage obligatoires auprès des enfants de 7 à 9 ans**. Un **enfant plus âgé peut passer le test de nage sous recommandation du parent**. Cet exercice permettra au personnel d'identifier les enfants qui doivent porter une veste de flottaison individuelle obligatoire et ceux qui sont en mesure de nager dans une piscine publique sans cette veste de flottaison. Pour donner suite à la décision des sauveteurs, les **enfants qui devront porter une veste de flottaison seront identifiés par un **bracelet rouge** et les autres enfants avec un **bracelet vert****. Cette décision est sans appel.

5-6 ans : VFI obligatoire pour tous, peu importe les compétences aquatiques de l'enfant.

7-9 ans : Si vous répondez "non" à la question "Est-ce que mon enfant doit porter un VFI?", il devra se soumettre à un test de compétences aquatiques. Si ces tests ne sont pas exécutés ou que vous avez répondu "oui" à la question, ils devront porter automatiquement un VFI lors des sorties à la piscine ou à la plage.

10-12 ans : Aucun test de nage requis. Par contre, il est possible pour les parents qui le souhaitent, d'inscrire un enfant de 10 à 12 ans au test de compétence aquatique. Il suffit de répondre "oui" à la question : "Est-ce que mon enfant doit porter un VFI?"

Critères pour la réussite du test de nage :

Entrée désorientée (1 roulade et on part)

1 minute de nage sur place

Exécuter 1 longueur (25 m)

Le test de nage aura lieu le **15 juin de 13h à 15h à la piscine Bourg-Royal (640, avenue du Bourg-Royal.)** Si votre enfant est absent cette journée et que vous êtes disponibles, nous vous recommandons d'accompagner votre enfant afin de lui faire passer le test.

À APPORTER À TOUS LES JOURS

- ☀ Sac à dos
- ☀ Dîner froid/ deux collations/ gourde d'eau
- ☀ Chapeau/casquette
- ☀ Maillot et serviette de bain
- ☀ Crème solaire (minimum 30 FPS)
- ☀ Vêtements au cas où la température changerait (coton ouaté, imperméable, ...)



HABILLEMENT

Vêtements recommandés :

- ☺ Short mi-cuisse ou plus long
- ☺ T-shirt à manches courtes ou longues
- ☺ Casquette, foulard, ou chapeau
- ☺ Chaussures de sport ou sandales fermées
- ☺ Vêtements de sport/ adaptés à la température
- ☺ Ton sourire et ta bonne humeur!

Vêtements interdits :

- ⊗ Débardeur à bretelles fines
- ⊗ Jupe ou robe
- ⊗ **Sandales ouvertes**
(sauf pour la piscine)
- ⊗ Vêtements décolletés ou laissant voir le ventre
- ⊗ Vêtements aux messages négatifs

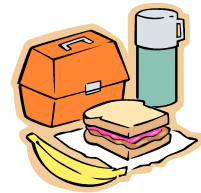
Nous vous conseillons d'identifier tous les vêtements de votre enfant

BOITE À LUNCH

Votre enfant aura besoin d'un lunch froid ainsi que de **1-2 collations** pour chaque journée du camp. Prévoyez de la nourriture en quantité suffisante pour la journée, puisque, vos enfants seront très actifs. En raison des allergies alimentaires, **aucun produit contenant des noix ou des arachides ne sera toléré** dans le lunch de votre enfant.

Conseils pratiques :

- ☺ Faites congeler une bouteille d'eau la veille, elle restera froide une bonne partie de la journée.
- ☺ Choisissez des aliments sains et un repas froid.
- ☺ Utilisez un refroidisseur de contenant hermétique (*ice pack*) pour garder le lunch au frais.
- ☺ Ne pas utiliser de contenants de verre.



CRÈME SOLAIRE

Le parent doit s'assurer que l'enfant ait en tout temps en sa possession une **crème solaire à FPS d'au moins 30**. Le contenant doit être **identifié au nom de l'enfant** pour prévenir les pertes. Vérifiez la **date de la crème solaire** et assurez-vous que celle-ci soit encore bonne.

Notre personnel sera autorisé à faciliter l'application de la crème solaire, tout en interdisant les prêts de crème solaire entre enfants.

Nous demandons d'arriver au camp en ayant déjà appliqué une première fois de la crème solaire. Des périodes « Application de crème solaire » seront prévues à l'horaire des activités (matin, midi et après-midi).

QUAND GARDER L'ENFANT À LA MAISON ?

Dans le but de limiter la propagation de maladies au camp de jour, veuillez garder votre enfant à la maison lorsqu'il :

- Fait de la fièvre
- Vomit
- A de la diarrhée
- A des lentes ou des poux
- Souffre ou si vous croyez qu'il souffre d'une maladie contagieuse



En présence de maladie contagieuse, nous vous demandons d'en aviser le camp (la coordonnatrice) pour que les mesures soient prises pour enrayer la contagion.

PRISE DE MÉDICAMENTS

Vous devez **remplir un formulaire d'autorisation pour la prise de médicaments** (en annexe) si votre enfant doit prendre des médicaments (Tyléno, antibiotiques...) sur les heures de camp de jour. Ce formulaire doit être remis au responsable de parc. N'oubliez pas de nous avertir en cas de changement au cours de l'été.



RELEVÉ 24

Le Relevé 24 est un formulaire provincial vous donnant droit à un crédit d'impôt. Il vous sera envoyé au mois de février. Il contient tous les renseignements dont le fisc a besoin, c'est pourquoi nous vous demandons d'indiquer le numéro d'assurance sociale (N.A.S.) du parent payeur sur la fiche d'inscription de l'enfant. Si vous n'avez pas fourni ce renseignement, il nous sera impossible de vous faire parvenir le relevé.



MESURES DISCIPLINAIRES

Les Loisirs Saint-Rodrigue ont mis en place un **protocole de lutte** pour contrer la violence, l'intimidation et le harcèlement sous toutes formes pour le camp d'été. Ce protocole de lutte a pour but d'assurer *la sécurité, l'intégrité et la dignité* de tous les enfants et des employés fréquentant le camp de jour. Le camp de jour doit être un environnement sécuritaire et agréable pour tous. Voici les lignes directrices de ce protocole de lutte.

Les Loisirs Saint-Rodrigue n'accepterons aucun comportement de violence physique ou verbale, d'intimidation ou d'harcèlement. Le bris de matériel intentionnel ne sera également pas toléré. Ces comportements peuvent entraîner une sanction dès la première offense.

Un cartable relatant les incidents sera utilisé pour assurer le suivi des interventions. Ce système d'avertissement est applicable pour tous les enfants inscrit au programme vacances-été et ce même pour les enfants bénéficiant du programme d'intégration.

1. **Premier incident** : un avertissement écrit sous forme de rapport est donné et un appel aux parents est fait afin d'aviser de la situation. De plus, le rapport exige la signature du parent dès le soir même.
2. **Deuxième incident** : un deuxième avertissement écrit sous forme de rapport est donné à l'enfant et une rencontre avec le parent est nécessaire afin de trouver des solutions et éviter qu'une situation similaire ou autre se reproduise. Possibilité de mise en place d'outils ou de système d'émulation.
3. **Troisième incident** : le parent doit immédiatement venir chercher l'enfant dans un délai raisonnable afin que celui-ci ait prendre une pause à la maison. Une suspension ferme de 2 jours est automatique, excluant la journée de l'incident. Lors du retour de l'enfant au camp une rencontre avec celui-ci, le parents et le responsable devra avoir lieu avant sa réintégration. Cette rencontre a pour but de mettre en place une stratégie pour que le reste du camp de jour se déroule bien. Possibilité de mise en place d'outils ou de système d'émulation.
4. **Quatrième incident** : le parent doit immédiatement venir chercher l'enfant dans un délai raisonnable et rencontrer la coordonnatrice du programme ainsi que le responsable. Une lettre indiquant que l'enfant est **retiré du programme Vacances-été pour le reste de l'été** sans remboursement sera envoyée par la poste.



Il est a noté que, les incidents peuvent tous être de la même nature ou de différents types. De plus, dans des circonstances exceptionnelles, il est possible de passer certaines étapes dans le suivi des avertissements au protocole de lutte et d'exclure l'enfant du programme-vacances été en fonction de la gravité de ses gestes.

Il est aussi possible que d'autres mesures soient prises dans des conditions exceptionnelles, tel que l'appel aux services d'urgences pour supporter l'équipe du camp advenant le cas que l'enfant compromettre sa propre sécurité ou celle des autres.

AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Merci d'aviser la direction du camp de jour de toute modification concernant ces renseignements.

INFORMATION SUR L'ENFANT

| |
|-------------------|
| Nom de l'enfant : |
|-------------------|

PERSONNE-RESSOURCE

| |
|---------------------------|
| Nom et prénom du parent : |
|---------------------------|

| | |
|--------------------|------------------------------|
| Tél. (résidence) : | Tél. (travail, cellulaire) : |
|--------------------|------------------------------|

INFORMATION SUR LA MÉDICATION

| |
|---------------------|
| Nom du médicament : |
|---------------------|

| |
|------------------------------------|
| Raison de la prise du médicament : |
|------------------------------------|

| |
|------------------|
| Nom du médecin : |
|------------------|

| | |
|-------------|----------|
| Fréquence : | Heures : |
|-------------|----------|

| | |
|--------|--|
| Dose : | Forme : capsule, pilule <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> spécifiez : |
|--------|--|

| |
|---|
| Mon enfant prend son médicament : seul <input type="checkbox"/> avec de l'aide <input type="checkbox"/> |
|---|

| |
|---|
| Le médicament a besoin d'être réfrigéré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
|---|

| | |
|---|-------|
| Date du début de la prise du médicament : | Fin : |
|---|-------|

| |
|---|
| Le médicament sera remis à l'animateur : chaque jour <input type="checkbox"/> chaque semaine <input type="checkbox"/> |
|---|

| |
|-----------------------------------|
| Autres informations pertinentes : |
|-----------------------------------|

J'autorise mon enfant à prendre le médicament décrit ci-dessus en se conformant aux modalités prescrites.

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____

Date :

Signature du responsable de parc : _____

Date :